

URIOPSS



Ile-de-France

URIOPSS 2020

#Dialoguer #Agir #Innover

PROJET STRATÉGIQUE 2017 - 2020



SOMMAIRE

Préambule	p.3
Les grands principes du Projet Stratégique	p.3
Des mutations sociétales qui déstabilisent les acteurs de la santé et des solidarités	p.4
Les enjeux à 2020 pour les acteurs de la santé et des solidarités face à ces mutations	p.6
Le positionnement de l'URIOPSS à 2020	p.7
L'articulation du projet de l'URIOPSS Ile-de-France autour de 4 orientations stratégiques	p.8

Orientation 1

Co-construire avec les adhérents du réseau UNIOPSS/URIOPSS une représentation politique nourrie d'un positionnement engagé

Orientation 2

S'appuyer sur la relation de proximité et de confiance avec les adhérents pour co-construire une offre de services pertinente

Orientation 3

Favoriser des coopérations sur les territoires et les promouvoir

Orientation 4

Renforcer la performance des alliances interfédérales et les complémentarités au service des adhérents



PRÉAMBULE

Notre secteur de la santé – solidarité accueille et accompagne des personnes en situation de fragilité et de vulnérabilité comme les personnes malades, en situation de handicap (enfants et adultes), les personnes âgées, en déficit et/ou perte d'autonomie, dépendante et/ou en fin de vie, les familles et les enfants en difficultés sociales...

Nos valeurs d'humanité sont au fondement de notre engagement collectif et individuel.

Elles ne doivent jamais céder le pas aux seules logiques gestionnaires encouragées par des politiques essentiellement comptables.

Au contraire, elles doivent les orienter pour transformer les contraintes en opportunités, au service du progrès social, d'une société et d'un monde plus justes.

Les grands principes du projet stratégique

Un projet au service des personnes accompagnées

Un projet bâti sur un examen approfondi des enjeux des acteurs du secteur non lucratif de la santé et des solidarités

Un projet qui se situe dans la continuité du projet stratégique précédent

Un projet dont la construction s'est voulue participative (équipe, administrateurs, adhérents)



1 Des mutations sociétales qui déstabilisent les acteurs de la santé et des solidarités

En cohérence avec les constats posés par l'UNIOPSS dans son plan stratégique 2014-2020, l'URIOPSS Ile-de-France identifie plusieurs facteurs qui complexifient et accroissent les incertitudes sur l'action des acteurs de la santé et des solidarités à 2020, en particulier dans la région-capitale.

Si la région Ile-de-France est la plus riche et la plus peuplée de France, elle est aussi la région qui présente les inégalités sociales et territoriales les plus marquées. De ce fait, les politiques publiques y sont plus complexes et difficiles à mettre en œuvre.

La montée des fragilités et des inégalités, aussi bien sociales que territoriales, crée de fortes attentes et une demande sociale

- Une population en croissance continue en Ile-de-France, marquée par d'importants phénomènes migratoires
- L'évolution continue des modèles familiaux
- Le vieillissement de la population et l'explosion des maladies chroniques
- L'intensification de la pauvreté et de la précarité dans des zones bien identifiées
- La concentration des difficultés sociales à l'est de la région et dans des « poches » géographiques bien délimitées à l'intérieur de chaque département, intercommunalité ou commune
- Les fortes inégalités de territoires entre l'est et l'ouest entre Paris, la petite couronne et la grande couronne. La stigmatisation croissante de populations précarisées que sont les populations détenant un titre de séjour

Le risque d'une protection sociale remise en cause et moins universaliste

- Des incertitudes dues à l'instabilité du paysage politico-administratif
- Des inquiétudes quant à la dépendance du secteur à des politiques locales et territoriales définies par des élus qui n'hésitent plus à remettre en cause l'intensité et la pérennité de leurs engagements, voire les droits des personnes en situation de fragilité
- La logique de concurrence forte et violente qui traverse le secteur de la santé et des solidarités et la systématisation des appels à projets
- Des budgets publics sous tension / des moyens contraints voire en diminution pour les associations
- La définition et la mise en œuvre de politiques sociales, médico-sociales et sanitaires en silos, qui s'opposent aux réalités territoriales de plus en plus diversifiées appelant à une plus grande transversalité, et diluent le sens de l'action sociale
- Le renforcement du privé lucratif qui, sous couvert de rationalité budgétaire ou de gestion, entre en résonance avec des politiques publiques elles-mêmes essentiellement comptables et capte les publics les plus solvables



Une multiplication des fédérations, unions, organisations agissant dans le secteur privé non lucratif sur des périmètres à géométrie variable difficilement lisibles

- Des adhésions onéreuses pour les associations, à des organisations multiples, sans pour autant obtenir une représentation suffisamment forte et influente pour imposer les acteurs de l'ESS comme interlocuteurs incontournables des pouvoirs publics et des acteurs marchands
- L'émergence d'une identité et d'une dynamique ESS dont le contenu reste à construire, profondément orientées vers la fonction syndicat-employeur, avec le risque d'une dilution des valeurs et des intérêts des associations de santé et de solidarité dans un ensemble bien plus vaste où les logiques de pouvoir peuvent prendre le pas
- Une organisation territoriale des pouvoirs publics de plus en plus complexe, qui accroît le besoin d'expertise et de représentation des associations

Une évolution du champ des pratiques professionnelles et une augmentation des contraintes normatives : des organisations et des individus sous pression permanente

- Une inflation législative, réglementaire et normative constante depuis de nombreuses années qui s'applique au secteur de la santé et des solidarités, renforcée par la réforme territoriale, la création de nouveaux échelons d'interlocuteurs voire la fusion de deux départements (MGP, futur département 78/92)
- La territorialisation des politiques publiques, qui incite à développer les alliances et coopérations entre acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- De nouvelles modalités d'accompagnement des personnes (accompagnement global, logique de parcours, travail en réseau, objectif d'inclusion, etc.) et la mise en oeuvre progressive d'une uniformisation des pratiques et modes d'intervention
- Une exigence de plus en plus élevée de la part des familles et des personnes accompagnées
- La professionnalisation du secteur qui questionne le rôle du bénévolat dans la solidarité autant qu'elle peut le remobiliser
- L'entrée du numérique dans les pratiques des personnes accompagnées et des professionnels de la santé et des solidarités
- Le renforcement de la démocratie en santé et dans le champ social, qui appelle une plus grande participation des personnes accompagnées dans la définition et la mise en oeuvre des politiques publiques autant que des politiques associatives et d'établissement ou de service
- La dégradation de la qualité de l'emploi et la précarité de la fonction de salarié dans le secteur de la santé et des solidarités en Ile-de-France qui rend les recrutements difficiles



2 Les enjeux à 2020 pour les acteurs de la santé et des solidarités face à ces mutations

Repenser, sur les plans politique, économique et organisationnel, des modèles passés fragilisés, pour assurer la pérennité du secteur, dans le respect des valeurs et projets associatifs

Bâtir et défendre un modèle social francilien, fondé sur des valeurs structurantes qui unissent le réseau UNIOPSS-URIOPSS : la non-lucrativité, la primauté de la personne, la solidarité, l'égalité dans l'accès aux droits et la participation de tous à la vie en société, le véritable « vivre ensemble » qui est au cœur des préoccupations

Anticiper les conséquences des pressions qui pèsent sur les associations, mais aussi sur les têtes de réseau et le système fédératif, notamment les exigences de performance qui conduisent à un regroupement des structures et une clarification du rôle de chaque acteur

Moderniser et rénover les gouvernances associatives, leur permettant d'exercer leur rôle politique

Développer des nouvelles formes de coopérations et collaborations sur les Territoires avec les acteurs de l'ESS et entre acteurs associatifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans des dynamiques de réseaux, de coordination, d'intégration et de parcours

Adapter les pratiques, métiers et compétences, aussi bien pour les acteurs de « terrain » que pour les têtes de réseau (gouvernances, dirigeance...)

Intégrer les demandes de participation citoyenne de plus en plus pertinentes de la part des personnes et de leurs familles à la vie de nos établissements

Valoriser l'action du secteur au profit de la société



3

Le positionnement de l'URIOPSS à 2020

A horizon 2020, l'URIOPSS Ile-de-France doit être une force de rassemblement, de valorisation et de montée en compétence des acteurs du secteur non-lucratif de la santé et des solidarités. Elle doit continuer à s'engager dans la co-construction d'un avenir plus solidaire et plus inclusif vis-à-vis des personnes dans le respect de leurs droits.

- Au sein du réseau UNIOPSS-URIOPSS, elle est force de proposition, en particulier par le biais des commissions
- En Ile-de-France, elle s'appuie sur son expertise transversale régionale et sa vision territoriale pour stimuler la réflexion sur les évolutions du secteur de la santé et des solidarités. Elle veille au respect des principes de cohésion sociale, de parcours et d'accompagnement global de la personne, en complémentarité avec les unions ou fédérations adhérentes
- Son rôle d'interpellation, de représentation et de défense des droits des associations et de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics, est nécessaire, indispensable et fondamental. Il est encore renforcé
- L'URIOPSS a plus que jamais un rôle d'accompagnement des associations franciliennes dans les nécessaires adaptations aux évolutions externes qui les touchent, en favorisant et en accompagnant les coopérations sur les territoires
- L'URIOPSS fait elle-même le choix de la démocratie en mobilisant régulièrement ses adhérents, en veillant à entretenir la transparence et la vitalité de la démarche d'adhésion et en s'assurant de la représentation des personnes accompagnées dans les instances de gouvernance



4

L'articulation du projet de l'URIOPSS Ile-de-France autour de 4 orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques se déclinent chacune en axes porteurs d'actions opérationnelles

Orientation 1 : Co-construire avec les adhérents du réseau UNIOPSS/URIOPSS une représentation politique nourrie d'un positionnement engagé

- Porter et faire vivre la vision de la solidarité nationale à l'échelle territoriale avec les personnes accompagnées
- Ancrer le positionnement de l'URIOPSS dans une démarche prospective, afin d'anticiper les évolutions sociétales qui impacteront le secteur de la santé et des solidarités
- Représenter et faire valoir les droits et les intérêts des organismes non lucratifs de la santé et des solidarités
- Savoir se mobiliser avec les adhérents lorsque les droits des personnes vulnérables sont remis en cause
- Favoriser la participation des personnes accompagnées et de leurs familles dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales
- Refonder la fonction, la mission et le positionnement du bénévolat dans les associations de santé et de solidarité, et au-delà, dans la société
- Contractualiser avec les pouvoirs publics dans un dialogue équilibré générant des engagements réciproques pluriannuels, et créant ainsi un véritable partenariat

Orientation 2 : S'appuyer sur la relation de proximité et de confiance avec les adhérents pour co-construire une offre de services pertinente

- Anticiper les impacts des évolutions du secteur de la santé et des solidarités sur les adhérents et leurs métiers
- Adapter ses réponses aux besoins des adhérents (projets, coopérations, restructurations, formations...)
- Accompagner les adhérents aussi bien dans leur développement que dans leurs difficultés
- Développer des solutions de mutualisations avec l'ensemble des parties prenantes (réseau, adhérents, partenaires...)
- Proposer une offre de services évolutive fondée sur une évaluation régulière
- Interroger régulièrement la pertinence du modèle économique de l'URIOPSS au regard de son offre de services



Orientation 3 : Favoriser des coopérations sur les territoires et les promouvoir

- Poursuivre la mise en relation des adhérents sur les territoires sur des thématiques transversales (éthique, transition numérique, ...), lors de rencontres territoriales, de groupes -projets...
- Accompagner et outiller les acteurs dans la mise en place de co-constructions sur les territoires (mise en réseau, parcours de vie, de santé, projets de territoire, développement social local ...)
- Repérer l'innovation sociale sur les territoires et la faire partager
- Valoriser les bonnes pratiques
- Participer à la mesure de l'impact / l'utilité sociale de l'action des adhérents sur les territoires

Orientation 4 : Renforcer la performance des alliances interfédérales et les complémentarités au service des adhérents

- Proposer aux acteurs de se mobiliser pour la construction d'un projet politique interfédéral à l'échelon régional et contribuer à la clarification du rôle de chacun
- Contribuer à l'élargissement de la gouvernance politique régionale de l'interfédéralité
- Impulser et développer les actions interfédérales avec les adhérents de l'URIOPSS et les non-adhérents
- Etudier les opportunités de mutualisations de certains services ou prestations (communication, événementiel, gestion d'organismes de formation...) avec d'autres fédérations, sous la forme de conventions de partenariat, plans d'actions...
- Anticiper les évolutions du modèle économique et social du système fédératif actuel (cotisations, prestations de service...)



Créée en 1951, l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) Île-de-France, association reconnue d'utilité publique, accompagne plus de 500 associations et fondations à but non lucratif qui prennent en charge les publics fragilisés en Île-de-France : les enfants en danger, les enfants et adultes handicapés, les personnes âgées, les personnes fragiles et exclues. Elle « couvre » tous les âges de la vie.

Les adhérents de l'Union gèrent près de 2 200 établissements et services offrant 95 000 lits et places, emploient plus de 100 000 salariés et bénéficient de l'appui de plusieurs milliers de bénévoles... L'importance du nombre de ses membres en fait la première organisation régionale représentative du secteur sanitaire, social et médico-social en Île-de-France.

L'URIOPSS s'inscrit elle-même dans un réseau composé de vingt-deux unions régionales et d'une union nationale, l'UNIOPSS reconnue association d'utilité publique

Maison des Associations de Solidarité
16 rue des Terres au Curé - 75013 Paris
Tél. 01 44 93 27 00



@URIOPSSIDF
www.uriopss-idf.asso.fr